



FICHE DE POSTE

Poste de technicien travaux de l'unité territoriale du Béarn

Catégorie d'emploi : B technique

Unité de travail : Unité territoriale Béarn

Localisation, résidence administrative : Bedous – Pyrénées-Atlantiques

Poste non logé – IFSE groupe 1

Nom & fonction du N + 1 : Chef de l'unité territoriale Béarn

Contexte géographique et enjeux de la zone de travail

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des onze parcs nationaux de France. Il est organisé en deux zones :

- la zone cœur du Parc national qui fait l'objet d'une réglementation spécifique
- l'aire d'adhésion située en périphérie de la zone cœur. Le Parc national des Pyrénées y mène une politique d'aide au développement local. L'aire d'adhésion du Parc national compte 66 communes et environ 40 000 habitants. Ces communes sont comprises dans l'aire optimale d'adhésion, telle que définie par le décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006.

Le Parc national des Pyrénées est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère.

En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis. Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion.

Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013.

Il s'agit d'un projet de territoire qui définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans. Un plan d'actions a été arrêté, il est notamment décliné par des conventions d'application de la charte du territoire avec les communes et les intercommunalités ainsi qu'avec d'autres partenaires publics ou privés (*entreprises, associations, établissements publics nationaux...*).

Enjeux et dossiers principaux du poste, contexte

L'unité territoriale du Béarn comprend deux des six vallées du Parc national des Pyrénées.

L'enjeu principal du poste de technicien travaux est l'aménagement, la maintenance et la valorisation des sites d'accueil, équipements et itinéraires de randonnées, en cœur du Parc national des Pyrénées, dans les réserves naturelles nationales et les sites Natura 2000 et la valorisation des patrimoines du Parc national des Pyrénées en aire d'adhésion (*aménagements, interprétation, marque Esprit « Parc national » ...*).

Dans le cadre de la mutualisation des moyens au sein des unités territoriales, le technicien peut être amené à exercer occasionnellement, l'ensemble de ses missions sur les secteurs qui composent l'une ou l'autre des unités territoriales du Parc national des Pyrénées.

Missions principales assurées par le technicien travaux :

Mission d'entretien et de réhabilitation des sentiers et des équipements connexes (*passerelles...*) gérés par le Parc national des Pyrénées

- ✓ tenue à jour d'un inventaire des sentiers du Parc national des Pyrénées et des opérations de gestion correspondantes (*outil informatique en cours de choix à l'échelle de l'établissement*),
- ✓ participation au groupe technique « *sentiers* » du Parc national des Pyrénées, participation selon besoin à la concertation avec les collectivités sur le plan sentiers,
- ✓ recensement des besoins de travaux, ponctuels et annuels, sur les sentiers de l'unité territoriale en lien avec les secteurs et le secrétariat général,
- ✓ commande, en lien avec le secrétariat général, et suivi de la réalisation des travaux d'entretien et de réhabilitation avec le technicien infrastructure du siège : supervision des prestataires et des équipes de terrain.

Mission de suivi des refuges, des bâtiments, des infrastructures et des maisons du Parc national des Pyrénées :

- ✓ organisation et suivi des travaux d'entretien courant pour les refuges du parc,
- ✓ gestion des relations avec les gardiens des deux refuges du Parc national en Béarn et des contrats,
- ✓ petits travaux, devis, commandes, suivi des travaux et des entreprises, réception de chantiers,
- ✓ suivi travaux structurants (*en coordination avec le secrétariat général*),
- ✓ élaboration des demandes d'autorisation réglementaires inhérentes à ces infrastructures (*petits projets*),
- ✓ suivi des labellisations tourisme et handicap (*hors outils de communication*),
- ✓ suivi des commissions de sécurité et d'accessibilité, suivi des contrôles périodiques des équipements de sécurité,
- ✓ état des lieux annuel des refuges du Parc national (*délégation de service public*),
- ✓ suivi et maintenance des matériels audiovisuel.

Mission d'entretien et de renouvellement de la signalétique dans le cœur du Parc national :

- ✓ recensement des besoins annuels en signalétique de l'unité territoriale en lien avec les secteurs, commandes auprès du secrétariat général, répartition vers les secteurs, appui à la pose de nouveaux panneaux et signalétique structurante,
- ✓ participation à l'inventaire de la signalétique et des interventions de gestion correspondantes et à son actualisation (*via une application en cours de choix*).

Mission d'accompagnement des projets des partenaires :

- ✓ accompagnement des projets de création de sentiers d'interprétation et de sentiers tous publics,
- ✓ accompagnement amont des partenaires dans leurs réflexions travaux et aménagement, en lien avec le chargé de mission « *tourisme durable* » et la chargée de mission « *évaluation environnementale des projets et coordination des polices* », représentation de l'établissement dans des réunions,

Missions de surveillance et de police de l'environnement :

✓ Police administrative

Le technicien travaux participe, sous l'autorité de Madame la Directrice de l'établissement public et en application de la stratégie police de l'établissement, à l'instruction et au contrôle de conformité des demandes d'autorisations de travaux et d'activités en zone cœur du Parc national :

- expertise terrain de la demande d'autorisation, analyse de la pertinence des mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les impacts du projet de travaux ou d'activités sur l'environnement,
- contrôle sur site du respect des prescriptions figurant dans l'arrêté d'autorisation,
- rédaction de rapports de conformité des travaux / installations / activités ou de rapports de manquement administratif,
- participation au suivi des procédures administratives engagées (*contradictoire, mise en demeure, contrôle de régularisation des travaux ou activités...*).

✓ Police judiciaire

Le technicien travaux est assermenté et commissionné pour les attributions « eau et nature ». Il assure des missions de surveillance générale ou ciblée, le cas échéant dans un cadre interservices (*Office français de la biodiversité, Gendarmerie nationale, Office national des forêts*) dans le Parc national des Pyrénées. Il veille au respect des réglementations pour lesquelles il est compétent. Dans le champ de ses compétences matérielle et territoriale fixées notamment par le code de l'environnement (*L331-18 du code de l'environnement*), il recherche et constate des infractions et les fait cesser, le cas échéant.

Il réalise un rapportage régulier et détaillé des missions de surveillance (*police judiciaire ou administrative*) au moyen d'outils administratifs normalisés (*logiciel OSCEAN notamment*).

Le technicien travaux sera amené à assurer ponctuellement des missions générales d'un garde moniteur, rappelées ci-après

Missions liées à la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager :

Le garde moniteur est amené à observer l'évolution des patrimoines naturel, culturel et paysager du Parc national des Pyrénées, à saisir des données de suivi et à identifier les points de dégradation de ces patrimoines.

Il participe ou réalise des inventaires scientifiques sur la faune, la flore, les habitats, les paysages et le patrimoine culturel, selon les besoins identifiés et les protocoles en vigueur.

En qualité de référent thématique au sein de son secteur, le garde moniteur peut être amené à former d'autres agents ou partenaires de l'établissement public.

Missions techniques, de gestion et d'aménagement :

Le garde moniteur participe à des actions de gestion, d'animation ou d'aménagement des patrimoines.

Après identification de dégradations des patrimoines, il encadre (*prestataires*) ou réalise des aménagements pour éviter de nouvelles dégradations.

Il organise et contribue, en particulier dans les thématiques où il est référent, des chantiers de création, de réhabilitation et d'entretien des espaces et des équipements (*exemple : sentiers, signalétique, balisage*).

Il est amené à effectuer des constats à l'occasion de dommages sur les troupeaux domestiques.

Il peut participer ponctuellement à des missions de régulation des espèces en zone cœur du Parc national des Pyrénées ou à réaliser d'autres actions de gestion des patrimoines.

Missions d'accueil, de pédagogie, d'information du public :

Le garde moniteur informe et sensibilise tous les publics (*élus, visiteurs, scolaires, socio-professionnels*) sur les enjeux de protection des patrimoines du Parc national des Pyrénées et sur la réglementation en vigueur.

Il conçoit des outils pédagogiques. Il prépare et anime des séances d'information et de sensibilisation à la protection des patrimoines auprès du grand public et des groupes scolaires, dans le cadre de projets pédagogiques, classes découvertes ou sorties scolaires.

Il est amené, en lien avec les services du siège, à répondre aux sollicitations des médias (*reportages, interviews...*). Il contribue à l'élaboration de supports de communication (*alimentation de la photothèque, production ou relecture d'articles, interventions dans des vidéos en qualité de référent...*).

L'exercice de l'ensemble de ces missions implique un maintien à niveau, et ponctuellement une montée en compétence de l'agent dans les champs d'intervention susmentionnés.

Le garde moniteur participe ainsi, selon le rythme propre de chaque formation, à des formations obligatoires (*sécurité en montagne, constats, sauveteur secouriste au travail, police, métier...*) et peut bénéficier de formations complémentaires sur des thématiques qu'il a directement en charge, en lien avec les priorités de l'établissement.

Mutualisation des missions :

De nombreuses missions sont mutualisées au niveau de l'unité territoriale. Des réunions régulières des techniciens thématiques et chefs de secteurs permettront une planification des missions par le chef d'unité territoriale.

Cela concerne de manière non exhaustive les missions régaliennes (*plans de contrôle, surveillance du territoire, gestion des dégâts de grands prédateurs, permanences des week-end ...*) comme des actions naturalistes nécessitant un personnel conséquent.

Ce système de fonctionnement permet une uniformisation des pratiques tout en conservant les spécificités des enjeux du territoire.

Relations internes :

Encadrement de personnel : Non

Si oui combien :

Fonctions transversales : Non

Si oui la ou lesquelles : travaux, aménagement

Règles de continuité de service liées à la présente fiche de poste :

L'agent participe à la continuité de service de l'unité territoriale Béarn (*articulation des congés*) ; pour ses missions, une continuité de service doit être assurée sur les actions de police administrative.

Compétences nécessaires ou à développer :Savoir-faire :

- Connaissance de la réglementation des Parcs nationaux et des espaces protégés, des procédures de police administrative et judiciaire, connaissance globale des procédures réglementaires dans le domaine de l'environnement (*code de l'environnement, réglementation spécifique du Parc national des Pyrénées*) et des missions et rôles respectifs des services de l'Etat en la matière ; de même pour les procédures au titre du code de l'urbanisme,
- Capacité d'évaluation environnementale et de mise en œuvre de la séquence « *éviter, réduire, compenser* »,
- Connaissances naturalistes de terrain (*notamment flore*) et expérience de gestion d'espaces naturels, application de protocoles scientifiques, connaissance de la montagne, sensibilité au patrimoine, développement durable et à l'éco responsabilité,
- Capacités au déplacement sur un terrain de montagne en toute sécurité et en toutes saisons,
- Capacité rédactionnelle et d'expression orale,
- Maîtrise des outils informatiques courants (*Word, Excel, PowerPoint*),
- Bases de gestion budgétaires,
- Capacité à utiliser de nombreux matériels (*équipements de protection individuel et collectif, matériels de sécurité estival et hivernal, matériel photo/vidéo/projection, outils pédagogiques, véhicules, etc.*),

Savoir être :

- Force de conviction, sociabilité, diplomatie, ouverture d'esprit, aptitude au travail en équipe, écoute,
- Sens de l'organisation, de l'initiative et de la planification,
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat avec d'autres institutions et partenaires,
- Capacités d'analyse et de synthèse,
- Autonomie, disponibilité, sens pratique, réactivité, rigueur, rigueur,
- Loyauté,
- Respect et entretien du matériel individuel et collectif (*équipements de protection individuel et collectif, matériels de sécurité estival et hivernal, matériel photo/vidéo/projection, outils pédagogiques, véhicules, outillage, etc.*).

Evolution possible :

En fonction des règles statutaires, de l'organisation de l'établissement public et des missions transversales au sein de l'établissement public.

Conditions de travail :

1 - conditions matérielles : dispose des moyens logistiques de l'unité territoriale Béarn du Parc national des Pyrénées. Le poste est positionné à Bedous- Pyrénées-Atlantiques.

L'agent sera amené à utiliser de nombreux matériels qui doivent être contrôlés et entretenus (*selon le contexte, matériel d'entretien, de transport, de sécurité, de communication – radio GPS, appareil photo, matériel de projection, fascicules et mallettes pédagogiques...*). Véhicules de service affectés à l'unité territoriale,

2 - horaires et saisonnalités :

Le poste nécessite une bonne disponibilité, y compris la nuit et les week-end, du fait de déplacements quotidiens sur le périmètre des unités territoriales, des amplitudes horaires en fonction des nécessités de suivi technique et des conditions de pratique (*météorologie, type de terrain, saisonnalité, relationnel et réunions...*),

3 - conditions particulières : le technicien bénéficie d'un téléphone portable. Le métier suppose de maîtriser la pratique et les techniques et matériels spécifiques pour les déplacements dans les milieux naturels de montagne, selon des règles strictes en matière de sécurité et en tenue spécifique au Parc national. Le métier exige une vigilance permanente sur les questions de sécurité.

Renseignements et informations complémentaires

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire Général du Parc national des Pyrénées
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr
Tél : 05 62 54 16 40

Madame Patrick NUQUES
Chef de l'unité territoriale Béarn du Parc national des Pyrénées
E-mail : patrick.nuques@pyrenees-parcnational.fr
Tél : 06 84 78 69 67

Modalités de dépôt des candidatures et de recrutement

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du / de la candidat(e), sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Une copie du dernier arrêté en date, reflétant la position et le grade du candidat, sera utilement jointe.

Ce dossier sera adressé, pour le mercredi 5 février 2025 à 12 heures – délai de rigueur, par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

et par courrier à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Un envoi électronique et postal est recommandé.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à sa candidature.

La prise de poste est prévue le 1^{er} avril 2025

Fait à Tarbes, le samedi 14 décembre 2024

© Parc national des Pyrénées

www.pyrenees-parcnational.fr

<https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/>

Annonce PLACE – 2024-1777014

Poste également ouvert à la mobilité 2025 / 04 des techniciens de l'environnement